
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
Correspondant : Eric CORREIA 9 avenue Charles De Gaulle BP 302 , 23006 Guéret Cedex. Adresse
internet: <http://www.agglo-grandgueret.fr>
Adresse internet du profil d'acheteur: <http://agglo-grandgueret.marcoweb.fr>

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché :

Gestion de la fourrière canine sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
[Marché réservé en application de l'article 36-I de l'ordonnance du 23 juillet 2015]

Mots descripteurs :

Fourrière.

Type de service : 14. Services de nettoyage de bâtiments et services de gestion de propriétés.

Classification CPV :

Objet principal : 85210000.

Lieu d'exécution :

Les Coussières - Saint Sulpice le Guéretois. .

Code NUTS :

FRI22.

L'avis implique :

Un marché public

Caractéristiques principales :

Marché unique ordinaire. Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots
séparés pour les motifs suivant : Au vu du caractère homogène des prestations, il n'est pas prévu
d'allotissement

Des variantes seront-elles prises en compte :

Non.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :

Non.

Prestations divisées en lots :

Non.

Durée du marché ou délai d'exécution :

24 mois.

Cautionnement et garanties exigés :

Garantie à première demande ou caution personnelle et solidaire couvrant 100,000% du montant de
l'avance

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

:

Caractéristiques des prix : Prix forfaitaires et prix unitaires. Modalités de variation des prix : Révision
Périodique. Annuelle. Une avance de 5,000% sera accordée dans les conditions prévues au contrat.
Modalité de règlement des comptes : selon les modalités du C.C.A.G.-F.C.S. Le délai global de
paiement est de 30 jours. Modalités de financements : Par ressources propres

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

Oui.

Le marché débutera à compter du 01/09/2018 jusqu'au 31/08/2020

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la candidature :

Français.

Unité monétaire utilisée :

l'euro.

Conditions de participation :

Situation juridique - références requises :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Capacité économique et financière :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Capacité technique :

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour l'année 2017 (dans la mesure où ils sont disponibles). Le candidat devra également fournir tout justificatif lui conférant la qualité d'entreprise adaptée (EA), d'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) ou de structure équivalente, employant une majorité de travailleurs handicapés, et lui permettant ainsi de se porter candidate à la présente consultation (ex : le contrat d'objectif triennal signé par l'Etat en cours de validité pour les EA ou l'arrêté autorisant le fonctionnement en qualité d'ESAT) Justificatif visé à l'article L 214-6-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime Liste des principaux services effectués sur la dernière année (si ces informations sont disponibles).

Marché réservé :

Oui.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif

Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET :

Non

Candidats :

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Valeur technique évaluée sur la base du mémoire technique (60 %)

- Prix des prestations la formule suivante : 40 x offre la moins disante/offre à noter (40 %)

Une enchère électronique ne sera pas effectuée.

Type de procédure :

Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres :

06-07-2018 (12:00)

Délai de validité des offres :

120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :

18FCS03/1/2/BO.

Renseignements complémentaires :

Les prestations suivantes sont réservées aux entreprises adaptées ou établissements d'aide par le travail : Le marché dans son intégralité est réservé à des entreprises adaptées mentionnées à l'article L. 5213-13 du Code du travail, à des établissements et services d'aide par le travail mentionnés à l'article L. 344-2 du Code de l'action sociale et des familles ainsi qu'à des structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale de 50% de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales et ce, en application de l'article 36-I de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et de l'article 13 du décret du 25 mars 2016.. Les offres peuvent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées contre récépissé. Dématérialisation des procédures : Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Word, excel, PDF. Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat. Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (***) du RGS

Date d'envoi du présent avis à la publication :

15-06-2018

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Correspondant : Le Président, Direction Générale 9 avenue Charles De Gaulle BP 302 , 23006 Guéret Cedex Adresse internet : <http://agglo-grandgueret.marcoweb.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. 9 avenue Charles De Gaulle BP302 , 23006 Guéret Cedex , Courriel : marches.publics@agglo-grandgueret.fr,

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Correspondant : Rémy LABROUSSE, 9 avenue Charles De Gaulle BP302 , 23006 Guéret Cedex , Courriel : remy.labrousse@agglo-grandgueret.fr,

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. 9 avenue Charles De Gaulle BP 302 , 23006 Guéret Cedex Adresse internet : <http://agglo-grandgueret.marcoweb.fr>

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Limoges. 1 Cours Vergniaud , 87000 Limoges , Téléphone : +33 555339155,

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Référé précontractuel prévu aux articles L 551-1 à 551-12 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L 551-13 à 551-23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévue aux articles R 421-1 à R 421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique
